

## DÉSINFECTANT DE CONTACT

(GB)

CONTACT DISINFECTANT

(NL)

CONTACT DESINFECTIEMIDDEL

(E)

DESINFECTANTE DE CONTACTO

Réf.  
1003



Aérosol  
400 mL

Photo non contractuelle

### CONDITIONNEMENT :

RÉF.	Aérosol 400 ml (1003)
Colisage	
Poids du colisage	
Dimension carton (lxhxp) en cm du colisage	
Nb total de produit par palette	
Poids total palette (hors palette)	
Dimension totale hors palette	

## Présentation



Désinfectant hydro-alcoolique à séchage rapide pour toutes surfaces et objets en contact avec des denrées alimentaires, sans nécessité de rinçage. Ce désinfectant de contact est recommandé pour la désinfection de toutes les surfaces à traiter dans les lieux publics, bureaux, salles de réunion, salles d'attente, sanitaires, cuisines, vestiaires, local à ordures, etc. Autorisé pour le contact alimentaire fortuit. (Produit en conformité avec l'arrêté du 19 décembre 2013). Il convient à la décontamination de la plupart des supports : sols, tapis, moquettes, tissus, meubles, tables, paillasses, wc, éviers, douches, poubelles...

- Désinfectant polyvalent multi-surfaces
- Recommandé pour la désinfection de toutes les surfaces
- Bactéricide - Normes EN 1276 - EN 13697, Fongicide - Norme EN 13697, Virucide - Norme EN 14476

### TEMPS D'EXPOSITION

### CHAMPS D'EFFICACITÉ :



**BACTÉRICIDE - Norme européenne EN1276**  
en 5 minutes de contact à 20°C en condition de propreté sur les souches : Pseudomonas aeruginosa, Escherichia coli, Staphylococcus aureus et sur Enterococcus hirae



**BACTÉRICIDE - Norme européenne EN13697**  
en 1 minute de contact à 20°C en condition de saleté sur les souches : Pseudomonas aeruginosa, Escherichia coli, Staphylococcus aureus et sur Enterococcus hirae, Salmonella typhimurium, Listeria monocytogenes.



**FONGICIDE - Norme européenne EN13697**  
en 1 minute de contact à 20°C en condition de saleté sur la souche Aspergillus brasiliensis.



**VIRUCIDE - Norme européenne EN14476**  
en 30 secondes de contact à 20°C en condition de propreté sur la souche Influenza virus type A - H1N1



**VIRUCIDE - Norme européenne EN14476+A1**  
en 1 minute de contact à 20°C en condition de saleté sur la souche Norovirus murin S99



**VIRUCIDE - Norme européenne EN14476+A2**  
en 5 minutes de contact à 20°C en condition de saleté sur la souche Adénovirus type 5 ATCCVR-5.

GÉNÉRATEUR D'AÉROSOL PRÊT À L'EMPLOI : TP2

**COMPOSITION :** Ethanol (cas n° 64-17-5) : 58% m/m.

**MODE D'EMPLOI :** Agiter l'aérosol. Pulvériser directement sur les surfaces à traiter. Laisser le produit pénétrer et agir. Frotter les parties à désinfecter à l'aide d'une brosse ou d'une éponge propre. Selon les surfaces, rincer à l'eau claire ou essuyer avec un chiffon propre et sec. Fonctionne dans toutes les positions.

**PRÉCAUTIONS :** Danger: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Provoque une sévère irritation des yeux. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforez, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection des yeux. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Evacuer tout organisme à sang froid et à sang chaud, les denrées alimentaires de la zone à traiter. Eliminer l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets. Eliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.